

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 23 septembre 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 16 septembre 2021</p> <p><b>Date d'affichage</b> 16 septembre 2021</p> <p><b>Délibération n°</b> <i>2021-55</i></p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Commande Publique – Retrait de la commune de La Roquebrussanne au syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD)</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b><u>POUR</u> : 33</b> <b><u>CONTRE</u> : 0</b> <b><u>ABSTENTION</u> : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, CHAOUICHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

**Procurations :**

LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric donne procuration à BELTRA Sandrine, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération n°2021/08 en date du 29 mars 2021, le conseil municipal de la commune de la Roquebrussanne a décidé de se retirer du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

Par délibération en date du 26 juillet 2021, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a accepté la demande de retrait de la commune de la Roquebrussanne en application de l'article 14 de ses statuts et de l'article 10 des statuts du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) demande de présenter la demande de retrait de La Roquebrussanne au conseil municipal pour approbation.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5211-19 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles relatifs au groupement de commande ;

VU les statuts du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers et notamment son article 14 ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes territoriales du Var et notamment son article 10 ;

VU la délibération de la commune de la Roquebrussanne en date du 29 mars 2021 portant retrait de la commune du SIVAAD et du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ;

VU la délibération du comité syndical du SIVAAD en date du 26 juillet 2021 acceptant la demande le retrait de La Roquebrussanne ;

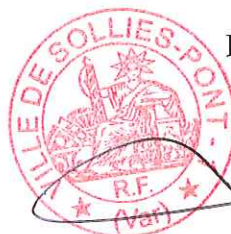
VU le courrier du SIVAAD en date du 18 août 2021 demandant à la commune de SOLLIES-PONT de se prononcer sur la demande de retrait de la commune de la Roquebrussanne ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de la Roquebrussanne du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) et du groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Docteur André GARRON  
Maire